

ÉTAT-MAJOR DE LA MARINE : *état-major des opérations marine*.

DÉCISION N° 000-37791-2007/DEF/EMM/EMO portant affectation de la vedette côtière de surveillance maritime « Esteron ».

Du 7 août 2007

NOR D E F B 0 7 5 1 7 6 4 S

Référence :

Décision n° 000-21062-2007/DEF/EMM/EXPERT/CN du 6 avril 2004 (n.i. BO).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 570-0.2.7.

Référence de publication : BOC N°24 du 10 octobre 2007, texte 19.

La vedette côtière de surveillance maritime (VCSM) « *Esteron* » (P622), placée sous l'autorité organique du commandant de la gendarmerie maritime, est affectée à la brigade de gendarmerie maritime du Havre à compter du 16 mars 2007.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le vice-amiral d'escadre,
major général de la marine,*

Pierre-François FORISSIER.